CCUES France Télécom SA – Orange

CHÈQUES-VACANCES

Mode d'emploi

PLAN D'ÉPARGNE

Pour bénéficier des Chèques-Vacances, vous devez **constituer un plan d'épargne**, d'une **durée de 3 à 10 mois**, et au terme duquel vous recevrez vos Chèques-Vacances **à votre domicile**.

Un plan est **nécessairement continu** (les prélèvements ne peuvent pas être interrompus au cours du plan, sauf à annuler le plan).

Vous pouvez ouvrir plusieurs plans d'épargne si ceux-ci ne se chevauchent pas. Un plan peut être à cheval sur 2 années civiles.

Si votre dossier parvient au CCUES **avant le 15 du mois N**, le premier prélèvement s'effectue le **5 du mois N+1** ; s'il parvient **après le 15 du mois N**, le premier prélèvement s'effectue le **5 du mois N+2**.

MONTANTS DE L'ABONDEMENT

À chaque montant d'épargne correspond un abondement possible de la part du CCUES, en **fonction du QF** : la somme de ces 2 valeurs donne la valeur faciale des Chèques-Vacances.
Le montant des Chèques-Vacances est toujours **un multiple de 10** : seules les coupures de 10 € sont émises dans le cadre de la gestion des plans d'épargne (cela vous permet une grande souplesse pour les différents paiements relatifs à vos vacances étant entendu qu'il est impossible de rendre la monnaie sur les Chèques-Vacances).

La possibilité d'épargne mensuelle est **limitée à maximum 172 € par mois**.

Le barème d'abondements est disponible au téléchargement dans l'article Aravis ASC / Vacances Adultes / Commander vos Chèques-Vacances

PROCESSUS DE DEMANDE

- **Commande en ligne**

Les commandes s'effectuent directement sur Aravis en remplissant **un formulaire de souscription**.

→ Rendez-vous dans la rubrique **ASC / Vacances Adultes**.

→ Pour **accéder au formulaire**, cliquez sur le bouton Chèques-Vacances en haut de page.

→ Dans le tableau "Nouvelles souscriptions", **cliquez sur "Formulaire d'ouverture de plan d'épargne".**

→ **Renseignez** les champs :

- Durée du plan.
- Montant mensuel de mes prélèvements.
- Date de début de souscription.
- Compte bancaire à prélever.
- Mode d'expédition (voir paragraphe Envoi et délai ci-après).

→ Cliquez sur Calculer. Un **récapitulatif** s'affiche dans la même page avec :

- Le montant de la participation de l'ouvrant-droit/ayant-droit.
- Le montant de l'abondement du CCUES.
- Le total en Chèques-Vacances.
- Le nombre de Chèques-Vacances.
- Les dates de souscription.
- La date prévue pour l'envoi.
- Les frais d'expédition.

→ Pour **valider définitivement** votre commande, cliquez sur Souscrire.

→ **Imprimez** le formulaire de souscription, comprenant une **autorisation de prélèvement bancaire**. **Datez** et **signez-le**. **Joignez également un RIB**.

→ **Envoyez le formulaire** au :

CCUES France Télécom SA - Orange
ASC / Chèques-Vacances
186-190 quai de Jemmapes
75010 Paris

À noter
Le CCUES transmet l'original de votre autorisation de prélèvement (après en avoir conservé une copie) à votre banque. C'est pour cette raison qu'avec votre dernier prélèvement sont prélevés 0,75 € correspondant aux frais de mise sous pli et d'affranchissement de votre document à destination de votre banque.

Si vous avez choisi le mode "courrier électronique" comme moyen de communication privilégié, vous recevez **un e-mail confirmant l'ouverture du plan d'épargne** (si le dossier est complet).
À défaut, la confirmation est transmise par courrier postal.

- **Envoi et délai**

Si vous choisissez un "**envoi par courrier simple**", les frais d'affranchissement sont **pris en charge par le CCUES**.
Vous êtes entièrement responsable de l'envoi.

Si vous choisissez l'option "**envoi par courrier recommandé**", les frais d'affranchissement sont également pris en charge par le CCUES. **Seuls les frais de recommandation** (pas de frais de traitement spécifique) **sont à votre charge**. 3 choix en "envoi recommandé" sont possibles :

R1 frais à payer : 2.80 € /Garantie assurée par la Poste : 16 €
R2 frais à payer : 3.40 € / Garantie assurée par la Poste : 153 €
R3 frais à payer : 4.30 € / Garantie assurée par la Poste : 458 €

Les frais d'affranchissement "envoi recommandé" sont prélevés avec le dernier prélèvement du plan d'épargne.

Pour avantage d'informations, consultez le site de La Poste (http://www.laposte.fr).

Attention
Le CCUES n'expédie pas vos Chèques-Vacances avant la date prévue, et n'effectue en aucun cas un deuxième envoi si vous n'avez pas reçu le premier.

À noter
Les Chèques-Vacances sont **expédiés 4 semaines après la date du dernier prélèvement**. La date prévue est donc appuyée sur des délais observés, mais il n'est pas exclu que des aléas fassent varier ces derniers.

MODIFICATIONS DE DONNÉES

- Signaler un **changement de patronyme ou d'adresse**

Lorsque vous souscrivez un plan d'épargne, vous informez le CCUES de votre patronyme et de votre adresse :
si un de ces 2 éléments change, pensez à les répercuter, **au plus tard, 2 mois avant la date prévue** pour l'envoi des Chèques-Vacances.

→ Pour **effectuer le changement** , rendez-vous dans la **page Mon Compte**.

À défaut, les Chèques-Vacances vous seraient envoyés aux nom et adresse présents dans votre dossier initial.

- Signaler un **changement de compte bancaire**

→ Dans l'article Aravis ASC / Vacances Adultes / Chèques-Vacances, cliquez sur "**Signaler un changement de compte bancaire**"

OU

→ Rendez-vous directement dans "**Mes réservations**" (accessible par la barre de menu), recherchez votre dossier Chèques-Vacances et cliquez sur le **numéro de dossier**.

Attention
Dans le menu déroulant "**CE de rattachement**", choisissez "**CCUES**".

→ En bas de la page, **téléchargez le formulaire** "Modification du plan d'épargne Chèque-Vacances / Autorisation de prélèvement" [PDF].

→ **Imprimez, signez** et **retournez le formulaire** au :

CCUES France Télécom SA - Orange
ASC / Chèques -Vacances
186-190 quai de Jemmapes
75010 Paris

Après traitement de votre demande, les prélèvements sont effectués sur votre nouveau compte bancaire.

- **Annuler un plan en cours**

→ Dans l'espace Aravis ASC / Vacances Adultes / Chèques-Vacances, cliquez sur "**Annuler un plan en cours**" ou rendez-vous directement dans "**Mes réservations**".

→ Dans "**Mes réservations**", recherchez votre dossier Chèques-Vacances.

Attention
dans le menu déroulant "**CE de rattachement**", choisir "**CCUES**".

→ Dans la colonne la plus à droite du tableau, **cliquez** sur la croix **X**.

→ Dans le formulaire de demande d'annulation, **renseignez le motif** (obligatoire) et cliquez sur Enregistrer.
Le dossier passe en statut « **En attente d'annulation** ».

→ **Imprimez, signez et retournez le formulaire** au CCUES France Télécom SA - Orange (coordonnées renseignées ci-après).

Après traitement de votre demande, vous recevez un **courriel ou un courrier de la part du CCUES confirmant l'annulation**.

À noter

→ L'annulation d'un plan est impossible si vous avez terminé le règlement (statut "Payé").

→ Dans le cas où vous êtes dans l'impossibilité de remplir les formulaires en ligne, le CCUES peut vous les faire parvenir par voie postale.

- **Besoin de précisions ?**

Si des questions subsistent après lecture du mode d'emploi, contactez le CCUES :

- par **e-mail** : cheques.vacances@ccues-ft.fr
- par **téléphone** : 0800 808 800 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- par **courrier postal** :

CCUES France Télécom SA – Orange
ASC / Chèques-Vacances
186-190 quai de Jemmapes
75010 Paris

Le CCUES vous souhaite de bonnes vacances !